



## les Nouvelles Calédoniennes

Published on LNC.nc | Les Nouvelles Calédoniennes, le Journal de Nouvelle Calédonie (<https://www.lnc.nc>)

Accueil > Nouvelle Calédonie > Mines > Vale : la dette d'un milliard d'euros définitivement effacée à Paris > Vale : la dette d'un milliard d'euros définitivement effacée à Paris

Vale : la dette d'un milliard d'euros définitivement effacée à Paris

Agence Locale de Presse | Créé le 30.04.2019 à 08h50 | Mis à jour le 30.04.2019 à 08h51



Marc Travers, président de Vale Canada Limited, Antonin Beurrier, PDG de Vale NC, Michel Lasnier, président de la société de participation minière du Sud Calédonien (SPMSC) et Yves Roussel, administrateur de Vale NC, lundi à Paris, à la Maison de la Nouvelle-Calédonie. Photo ALP

A travers la signature d'un nouveau pacte d'actionnaires avec la SPMSC, Vale Canada a effacé toutes les dettes locales, marquant ainsi son engagement calédonien dans le cadre du marché émergent des batteries des véhicules électriques.

Lundi à Paris, dans les salons de la Maison de la Nouvelle Calédonie, on a senti comme un grand soupir de soulagement lors de la signature du nouveau pacte d'actionnaires [1] qui lie Vale Canada Limited (VCL) à la société de participation minière du Sud Calédonien (SPMSC). Il faut dire qu'au bout des stylos de Mark Travers et Michel Lasnier, respectivement présidents de VCL et de la SPMSC, se trouvait ni plus ni moins que l'annulation de créances pour le moins conséquentes.

« Au-delà de l'effacement de la dette, le plus important pour moi, c'est l'effort que fait Vale Canada envers sa filiale Vale Nouvelle-Calédonie, a indiqué Michel Lasnier. Il y a eu un effacement d'un montant de 737 millions d'euros de la dette de Vale Nouvelle-Calédonie. Un autre abandon, de 63 millions d'euros, est prévu pour 2021. Je salue aujourd'hui tous les efforts de Vale Canada pour rendre pérenne et rentable l'usine du sud ».

Mis en place en 2005, le pacte d'actionnaires avait été revu en 2008. « Il était temps, à l'aube d'un nouveau projet, que nous révisions ce pacte. A cette occasion, Vale efface également notre créance qui s'élève à environ 225 millions d'euros », a précisé Michel Lasnier. Soit au total plus d'un milliard d'euros d'abandon.

Les négociations avaient commencé il y a deux ans et se sont accélérées durant les 6 derniers mois. Actuellement actionnaire à hauteur de 5 %, la Nouvelle-Calédonie prévoit désormais de monter au capital de VNC en 2021, à hauteur de 10 %.

## Nous avons reconstitué les capitaux propres de l'entreprise

Antonin Beurrier, PDG de Vale Nouvelle-Calédonie a le sourire d'un patron comblé : « ce pacte nous permet de nous tourner vers l'avenir, avec le maximum de confiance et d'atouts possibles. Ce qui est primordial, c'est d'avoir une relation d'actionnaires stabilisée, avec une gouvernance fluide et un soutien de chacune des parties prenantes, à hauteur de ses moyens. C'est pour moi un jour heureux, un jour positif. Le groupe Vale a également revu tous les contrats intragroupes que nous avons (prix de transfert, frais de commercialisation etc.), avec pour conséquence immédiate l'augmentation de 4 milliards de francs CFP le résultat local de l'entreprise. C'est un jour heureux pour un patron local puisque tous les leviers s'articulent au mieux ».

Maintenant, le plus dur reste à faire, à savoir réussir cette transformation industrielle. Le président Marc Travers rappelle que « l'usine du Sud sert à produire du nickel et du cobalt, essentiels à terme pour le marché émergent des batteries des véhicules électriques. Elle emploie 3 500 personnes, directement ou indirectement et elle va en employer 800 plus avec le projet Lucy d'ici la fin de l'année. L'usine du Sud, c'est 12 % du PIB calédonien. Nous sommes un moteur de développement économique et social. Et nous voulons assurer ce développement dans le respect des équilibres culturels et sociaux du pays, qui sont sensibles et très particuliers. »

C'est d'abord un pari industriel.

Deux ans après avoir songé quitter la Nouvelle Calédonie – la fermeture de l'usine avait été envisagée –, le président de VCL explique que ce changement de stratégie « n'est pas soudain mais qu'il s'est construit dans la durée. Notamment à mesure que se confortait le marché des batteries pour les véhicules électriques. On s'est dit que l'oxyde de nickel pouvait être transformé, à relativement moindre frais, en un produit assez pur qui réunit les standards des batteries. C'est certes un marché en pleine évolution, mais c'est d'abord un pari industriel. »

Antonin Beurrier insiste toutefois sur le fait que « l'usine n'est pas encore stabilisée » et qu'il y a « encore un énorme travail à accomplir. L'usine n'est pas encore rentable aujourd'hui et nous perdons toujours de l'argent. Nous sommes encore en train de monter en puissance ».

A la question de savoir si ce nouveau pacte d'actionnaires constitue un énorme « cadeau » pour la Calédonie, Michel Lasnier estime que « non, mais qu'il s'agit d'un juste retour des choses sur nos accords initiaux de 2005. En fait, c'est une remise à plat. Je crois que ce qui a guidé Vale Canada, c'est le fait que cette usine, qui a connu beaucoup de vicissitudes, a aujourd'hui un nouveau projet. Nos amis canadiens ont bien compris qu'il fallait avoir des relations apaisées entre actionnaires. »

Un milliard d'euros d'abandon de créance : un chiffre qui laisse pantois mais qui tend surtout à prouver que Vale croit dur comme fer au développement des batteries électriques.

**Source URL:** <https://www.lnc.nc/article/nouvelle-caledonie/mines/vale-la-dette-d-un-milliard-d-euros-definitivement-effacee-a-paris>  
asdasdasdad

### Links

[1] <https://www.lnc.nc/article/nouvelle-caledonie/accord-historique-en-vue-a-vale-nc>